



Bruxelles , le 25 Juin , 1914

Mme Agnew

Messieurs,

Par suite des pourparlers que nous avons eus avec Monsieur WOUTERS , nous avons l'honneur de vous présenter les tableaux suivants :

Catherine de HEMSEN	" Portrait de femme "	} Prix Frs 5.000
" "	" Portrait d'homme "	

Ecole allemande " L'adoration des ~~de~~ Magés " Prix Frs 9.000.

Agréez , Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

per pro. Thomas Agnew & Sons ,

Gerald J. Mayd.

La Commission

Musée de Bruxelles.

P.S. Nous vous enverrons les tableaux lundi matin.

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

19.

N°

Objet:

Annexe

Expédié le

A

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice a émis en principe, et sous réserve de l'approbation Ministérielle compétente, un vote favorable à l'acquisition pour les collections de l'Etat, des deux portraits attribués à

Catherine de Henneux au prix de 5000 fr. des

~~Elle désirerait toutefois ne pas dépasser, en vue de l'acquisition, la somme de~~
Notre collègue a émis un vote favorable à l'achat de l'admirable de M. ...

Veillez nous faire savoir si vous accepteriez éventuellement la réduction de prix proposée et agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire.

Imp. par l'Autographe noir-Bru.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE A. 9631

Bruxelles, le 30 juin 1914.

Monsieur

exp. par le 2-7-14

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission directrice a émis en principe et sous réserve de l'approbation ministérielle compétente un vote favorable à l'acquisition pour les collections de l'Etat des deux portraits attribués à Catherine de ~~Homenen~~^{Wemessen} au prix de 5000 frs les deux.

Notre collègue a émis un vote défavorable à l'achat de "l'adoration des Mages".

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée

Le Secrétaire

[Signature]

THOS AGNEW & SONS

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

" RESEMBLE, PARIS..

TÉLÉPHONE 109-24



22, PLACE VENDÔME

PARIS 1^{ER}

LONDRES, 43 OLD BOND ST

MANCHESTER, 14 EXCHANGE ST

LIVERPOOL, 2 DALE STREET

Doit *M*

usée de Beaux Arts,

Brussels, Belgium.

Paris. le

30

Juin

19 14.

Pour deux portraits par:

Catherine de HEMESSEN.....Frs: 5000 00

?.....

Sujet à la confirmation du Gouvernement.

28 juillet 1914

Monsieur

à vous envoyer
J'ai l'honneur à la signature, en triple expédition le contrat et la déclaration de la cession aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture de deux portraits attribués à Catherine de Hesse.

Il est nécessaire pour la régularité des écritures que ces pièces soient signées par la firme contractante Ch. Agnew & Sons.

D'ici un mois environ les bureaux du ministère des sciences et des arts vous feront parvenir un mandat de 5000 frs.

Veillez nous envoyer ces pièces d'urgence et agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués

Le Comptable
J. J.

Monsieur Mayd de la maison Agnew & Sons

à Paris.

empereur le 27.11

2-714

Monsieur le Ministre

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège dans sa dernière séance a émis un vote favorable à l'acquisition pour les collections de l'Etat de deux petits portraits attribués à Catherine de ^{Heimsen} ~~Hemsen~~ au prix de cinq mille francs. ~~les~~
Ces deux œuvres ont été précédées par les Heimsen Agnew dans deux de Paris qui devaient être les cadres pour la somme de 5000 fr.

Nous venons vous prier de bien vouloir ratifier ce vote et d'autoriser le placement des deux portraits dans les salles du Palais des Beaux-Arts .

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre

P. Must



29/6/14

Recu de la maison Thomas Agnew
sans trois tableaux sur :-

deux Remiseen.

un toile Allemande.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 22 juillet 1914.

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

N° 32737

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

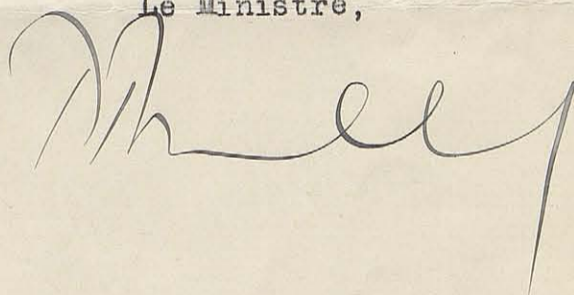
ANNEXE

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 2 de ce mois, n° 5234, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'acquisition des deux petits portraits, attribués à Catherine de Hemessen, présentés en vente aux Musées, au prix global de 5.000 francs, par la maison Agneu de Paris, est autorisée.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture,
à Bruxelles.

Dans le cas où une erreur
se serait glissée dans le compte
ci-joint. Messieurs Agnew, seraient
reconnaissants d'en être informés
à leur maison principale.

43, Old Bond Street,

Londres, W.

THO^S AGNEW & SONS

LONDRES, 43 OLD BOND STREET
BERLIN, UNTER DEN LINDEN 31

22, PLACE VENDÔME

TEL. GUTENBERG 09-24

le 29 Juillet 1914.

90

Monsieur,

Nous vous remercions
pour votre lettre du 28 courant,
adressé à M. Mayd qui est
en vacances.

Nous vous retournons
les pièces toutes signés, et vous
remercie pour votre amabilité.

Veuillez agréer Monsieur
nos salutations très distinguées. Tho^S Agnew & Sons

Les soussignés déclarent qu'il leur est dû par la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique la somme de cinq mille francs du chef de cession de deux portraits attribués à Catherine de Heemssen

Bruxelles le 31 juillet 1914

Mrs. Agnew and Sons.

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Vice-Président.

P. Vermeir, Gevaert

J. de Galmaire

31 juillet 1914

Sommers
expédié le 31.7.14 apr.

Monsieur le Ministre

Comme suite à votre lettre du 22 juillet n° 32737, nous avons l'honneur de vous faire parvenir les pièces réglant la cession aux musées royaux de peinture et de sculpture de deux portraits attribués à Catherine de Hems sen

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président ff.

RS

Monsieur Pouillet

Ministre des Sciences et des Arts

à Bruxelles.

14 janvier 1919

Monsieur le Ministre

entrevu le 13-1-19

Comme suite à la lettre n° 32737 du 22 juillet 1914 de votre Département, nous ^{vous} avions envoyé le 31 juillet 1914, les pièces réglant la cession ^{par la maison Agnew de Paris,} aux ^{anciens} royaux de peinture et de sculpture, de deux portraits attribués à Catherine de Hemessen.

La guerre ^{depuis ce jour} ~~étant venue occuper~~ les relations entre Bruxelles et Paris il est vraisemblable que MM Agnew n'auraient pu recevoir le mandat de paiement émis à leur profit.

En conséquence nous ~~venons~~ vous prions de bien vouloir nous faire savoir s'il y a lieu d'introduire une nouvelle ~~demande~~ de paiement ou si votre département compte terminer cette affaire au moyen des pièces comptables qu'elle aurait éventuellement conservées dans ses dossiers.

Veuillez agréer.....



PARIS, 22, PLACE VENDÔME.
MANCHESTER, 14, EXCHANGE ST.

43, OLD BOND STREET,

P. 331

London December 1918.
W.I.

FINE ART PUBLISHERS



TO HIS MAJESTY THE KING.

La Musée des Beaux-Arts.

Brussels.

To *Thos Agnew & Sons, Dr.*

TELEGRAMS - "RESEMBLE, LONDON"

TELEPHONE - REGENT 688.

PARTNERS { C. GERALD AGNEW.
G. COLIN AGNEW.
CHARLES R. WILLIAMS.

1914

To amount of account rendered

Fr. 5,000 =

Netty

—————

43, Old Bond Street,
London, W.

With Mess^{rs} Tho^s Agnew & Sons
respectful compliments.

Bruxelles, le 20 Janvier 1919.

23-

Administration
des Beaux-Arts

N° 32737.

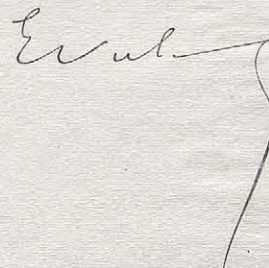
Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 14 courant, N° A.C. 1914, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il ne me sera possible de me renseigner sur la suite qui a pu être donnée à votre communication du 31 juillet 1914, relative à la cession de deux portraits attribués à Catherine de Hemessen, que lorsque mon département sera rentré en possession de ses archives et après qu'on aura procédé au recollement des dossiers qui ont pu être préservés.

Agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,



A la Commission directrice des Musées

royaux de Peinture et de Sculpture,

E/V.

5 février 1919

expédié le 7-2-19

Monsieur le Ministre.

Comme suite à votre communication du 20 janvier n°3273 Ad. des Beaux-Arts, nous avons l'honneur de vous faire parvenir copie de la lettre, que la maison Agnew nous adresse, au sujet du paiement des deux petits tableaux attribués à C. De Hemessen, acquis en 1914.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Présidentff.

F.S.

J. G.

Monsieur Harmignie

Ministre des Sciences et des Arts Bruxelles.

TELEGRAMS: "RESEMBLE, LONDON."
TELEPHONE REGENT 688.

THOS AGNEW & SONS.

PARTNERS { W. LOCKETT AGNEW.
C. GERALD AGNEW.
G. COLIN AGNEW.
CHARLES R. WILLIAMS.

43. OLD BOND STREET,
LONDON. W.1.

22nd. January, 1919.

Dear Sir,

We write to acknowledge receipt of your letter of the 12th. January, and in reply beg to say that we have not received from the Department of Science and Arts any payment for the two Pictures by De Hemessen sold to the Musees Royaux in 1914.

We are, Dear Sir,

Yours faithfully,

Thos. Agnew & Sons



Monsieur G. Demeter,

Musees Royaux de Peinture et de Sculpture,
Bruxelles.

Agnew & Sons

45 Old Bond Street

London W.1.

22nd January 1919.

Dear Sir.

We write to acknowledge receipt of your letter of the 12 th. January, and in reply beg to say that we have not received from the Department of Science and Arts any payment for the two Pictures by De Hemessen sold to the Musees Royaux in 1914

We are, Dear Sir ,

Yours faithfully,

Thos. Agnew & Sons.

Pour copie conforme
[Signature]

Monsieur G. Demster

Musées Royaux de Peinture et de Sculpture

Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, le 5 février 1919 19

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

SECRETARIAT

N° A.C. 1914

ANNEXE

13-2-19

Monsieur le Ministre.

Prière de rappeler dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Comme suite à votre communication du 20 janvier n°32737 Ad. des Beaux-Arts, nous avons l'honneur de vous faire parvenir copie de la lettre, que la maison Agnew nous adresse, au sujet du paiement des deux petits tableaux attribués à C. De Hemessen, acquis en 1914.

✓
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président ff.

Pereux-Huay

F. Compagnon

Monsieur Harmignie

Ministre des Sciences et des Arts Bruxelles.

THOS AGNEW & SONS

22, PLACE VENDÔME
PARIS 1^{ER}

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
" RESEMBLE. PARIS.

15th July 1919.

TÉLÉPHONE GUTENBERG 09-24

Sir,

We should feel obliged if you will give the enclosed account your earliest attention, as until we get these long outstanding accounts cleared up, it is impossible for us to arrive at any kind of settlement with the estate of the late Mr. Lockett Agnew.

We are,

Your Obedient Servants,

Thos. Agnew and Sons.

The Director,

Musée des Beaux Arts,

Brussels.

16
10
11
9

J. J. Lockett

THO^S AGNEW & SONS

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

" RESEMBLE. PARIS ..

TÉLÉPHONE GUTENBERG 09-24



22, PLACE VENDÔME

PARIS 1^{ER}

LONDRES, 43 OLD BOND ST

MANCHESTER, 14 EXCHANGE ST

Doit Musée des Beaux Arts,

Brussels, Belgium.

Paris, le 15th July

1919.

28th July 1914

Pour deux portraits par:

Catherine de Hemessen

Pour la somme de cinq mille francs.....Frs:

5.000 00

.....

1 août 1919

expédié le 1-8-19.

Monsieur le Ministre.

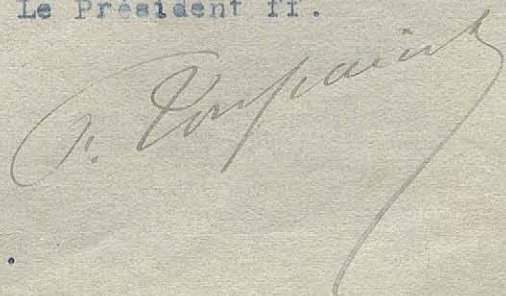
Nous avons l'honneur de vous rappeler que notre Collège par lettre du 2 juillet 1914 faisait connaître à votre Département qu'il avait émis un vote favorable à l'acquisition pour les collections de l'Etat de deux portraits attribués à Catherine de Hemessen. Ces deux œuvres présentées par la maison Agnew de Paris étaient cédées par elle pour le prix de 5000 frs. Par sa lettre du 22 juillet n°32737 M. le ministre Poullet autorisait l'acquisition de ces deux portraits. Le 31 juillet nous vous transmettions les pièces réglant la cession, en vous priant de les faire liquider.

Par ces entrefaites la guerre survint.

A cette heure la maison Agnew n'a pas encore touché le montant des 5000 frs. Elle nous prie d'une manière pressante de régler cette affaire.

Veuillez nous faire savoir s'il y a lieu d'introduire de nouvelles déclarations de paiement et agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice
Le Secrétaire-Membre Le Président ff.



Monsieur Harmignie

Ministre des Sciences et des Arts, à Bruxelles.

18 août 1914

Messieurs

Comme suite à votre lettre du 15 juillet relative au paiement de deux portraits attribués à Catherine de Hemessen, nous avons l'honneur de vous faire savoir que ~~le~~ le département des Beaux-Arts ne retrouve plus le dossier relatif à cette acquisition.

En conséquence nous vous prions de bien vouloir nous ~~faire~~ ^{envoyer} ~~celui~~

un triple exemplaire, une nouvelle déclaration de paiement rédigée comme ci-dessous, ~~et de nous le renvoyer dans le plus bref délai~~

^{à des exemplaires et}

Veillez agréer Messieurs, l'assurance de notre considération

la plus distinguée

G. Compté
11 805
n
26805t

11 112
11 805

MINISTERIE
VAN
WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

Bruxelles le 18 Août 1919.

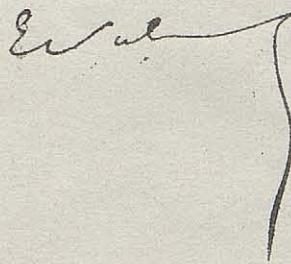
BEHEER
VAN HET
MINISTÈRE
DE
Sectie
N^r 3.757
COMMUNICATION
BIJLAGE
MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS
DES BEAUX ARTS.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 1er Août courant, n^o S.S.P. 1914, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le dossier relatif à l'acquisition par les Musées de deux portraits attribués à Catherine de Hemesen, n'a pu être retrouvé. Je vous saurais gré, Messieurs, de bien vouloir reconstituer ce dossier et notamment de me soumettre de nouveaux contrats réglant cet achat.

Agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre,
(Le Directeur Général,



A La Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture à
Bruxelles.

THO^S AGNEW & SONS

22, PLACE VENDÔME
PARIS 1^{ER}

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

" RESEMBLE. PARIS..

le 4 Septembre 1919.

TÉLÉPHONE 109-24

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous accusons
reception de votre lettre du 18 Aout, au sujet
des deux tableaux de Catherine de Hemessen.

Nous vous remettons ci-joint, les trois
contrats signés, et une nouvelle déclaration en
triple exemplaires.

Avec nos remerciements

Nous vous priens de croire, Messieurs
à nos salutations très distinguées.

Thos. Agnew & Sons

Ci-joint

2. Contrats

3. Déclaration

THOS AGNEW & SONS

22, PLACE VENDÔME
PARIS 1^{ER}

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

"RESEMBLE. PARIS.."

TÉLÉPHONE 109-24

le 4 Septembre 1919.

Les soussignés déclarent qu'il leur est dû par
la "Commission directrice des Musées Royaux de
Peinture et de Sculpture de Belgique" la somme
de cinq mille francs du chef "de cession de deux
portraits attribués à Catherine de Hemessen"

"Bruxelles le 31 Juillet 1914"

Thos. Agnew & Sons

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire-Membre

Le Président ff.

Picereus - Gevaert

O. Lempereur

6 septembre 1919

Monsieur le Ministre

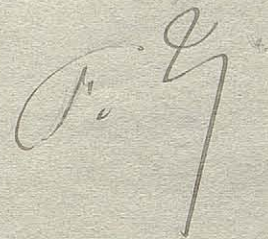
Comme suite à votre lettre du 18 août n°32737, nous avons l'honneur de vous soumettre le nouveau contrat réglant l'achat de deux portraits attribués à Catherine de Lemessen en y joignant la déclaration de paiement en double exemplaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire et Membre

Le Président ff



Monsieur Harmignie

Ministre des Sciences et des Arts, Bruxelles.

C. de Hemessen

milieu du XVI^e siècle. Milieu du XVI^e siècle.

École de l'université de Bayreuth. École des premiers Néerlandais

Dati 1549. Gezaarm.